

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## GRÈVE A LA SARL ANTILLES SÛRETÉ GUADELOUPE

Nous, agents de la SARL ANTILLES SÛRETÉ GUADELOUPE, sommes en grève depuis plus de 50 jours.

Les discussions, dans le cadre de la médiation-conciliation, engagées le mercredi 21 octobre 2020 par l'Inspecteur du Travail se sont soldées par un échec.

ASG persiste et signe. Elle refuse délibérément de répondre favorablement à nos demandes qui sont des réclamations et non des revendications.

Le vendredi 23 octobre 2020, nous avons signé un relevé de décisions.

Néanmoins, nous avons décidé de poursuivre notre grève.

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour, ASG n'a toujours pas fait la moindre demande d'indemnisation des 18 000 heures d'activité partielle dans le cadre du Covid !

**CONSIDÉRANT** que la société ASG, qui a fait l'objet d'une procédure de mise en redressement judiciaire, se permet de payer les salaires, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 20 septembre 2020, en lieu et place du mandataire judiciaire !

**CONSIDÉRANT** que, de ce fait, ASG n'est pas confrontée à des difficultés économiques !

Nous, grévistes, outre nos demandes qui sont en suspens, **REVENDIQUONS** :

- **Le paiement à 100%** de toutes les heures dites « d'activité partielle » par ASG !
- **Le rétablissement de tous nos droits** qui ont été impactés avec l'application du dispositif du chômage partiel !
- **La demande** par l'administrateur judiciaire du règlement de tous nos droits impactés par cette fraude au chômage partiel !
- **Le contrôle en urgence** de la société ASG par l'Inspecteur du Travail et ce, quand bien même elle ne fait pas de demandes de remboursement des sommes qu'elle a payées dans le cadre du chômage partiel !

**Notre grève continue !**

**Pour le Comité de Grève**  
Monsieur Ismar FOGGÉA